



KARATE SHOTOKAN RUNGIS

FICHE INSCRIPTION SAISON 2025 – 2026

☐ Karaté

☐ Body-Karaté

☐ Renforcement Musculaire

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Si l'adhérent est mineur, renseignement obligatoire du responsable légal

Nom du responsable : Prénom :

Téléphone du responsable :

Email : @.....

(Email : Merci de noter en lettres majuscules)

L'adhérent mineur reste sous l'entière responsabilité de ses parents tant que ceux-ci n'ont pas constaté la prise en charge effective de l'enfant par une personne de l'encadrement de l'association. Dès la fin du cours la responsabilité de l'association se trouve dégagée.

Documents à fournir obligatoirement

☐ Fiche d'inscription lue (recto verso), complétée et signée

☐ Feuille de licence :

- Nouveaux adhérents : complétée, datée et signée
- Anciens adhérents : la licence pré-remplie sera fournie, par le club, lors du dépôt du dossier d'inscription pour signature

☐ Certificat médical :

- Nouveaux adhérents : obligatoire avec la mention « Apte à la pratique du Karaté en loisir et/ou à la compétition »

☐ Photo (nouvel adhérent uniquement)

☐ Paiement : voir modalités de paiement au verso de la feuille

Conditions :

L'adhérent autorise l'association à utiliser les renseignements fournis par la constitution du fichier informatique ainsi que, le cas échéant, la parution de photographie sur le site internet de l'association et des éditions locales. Vos données personnelles seront stockées durant la durée de votre adhésion au club, elles seront communiquées à la Fédération Française de Karaté afin d'obtenir vos licences. Le club Karaté Shotokan Rungis (KSR) s'engage à respecter les textes de la loi n°78-17 du 06/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés tout moment, vous aurez la possibilité de demander à ne plus recevoir de mails ou sms. Dans ce cas vous ne recevrez plus aucune information du club. J'autorise l'association à prendre toutes dispositions pour le bien de mon enfant et à faire appel au Samu ou aux pompiers en cas de nécessité. Je m'engage à signaler tout problème de santé que pourrait rencontrer mon enfant L'adhérent accepte les conditions précitées et s'engage à respecter le règlement intérieur dont il a pris connaissance.

Le/...../.....

Signature de l'adhérent ou du représentant légal pour les mineurs (précédée de la mention « lu et approuvé »)

En signant ce document, vous vous engagez à avoir pris connaissances des informations figurant sur ce dernier (recto-verso)

Association Loi 1901 – Siret : 75296656400011 – APE : 93127 – Siège social : 2 Rue des Halliers 94150 Rungis – Agrément Sport n°94-S-203

Email : karaterungis@gmail.com / Site : www.karate-rungis.com



KARATE SHOTOKAN RUNGIS

Baby Karaté de 4 à 6 ans : Mercredi 17h30–18h15

Enfants à partir de 7 ans : Lundi 18h15-19h15 / Mercredi 18h30-19h30 / Vendredi 18h15-19h15

Ados / Adultes à partir de 13 ans : Lundi 20h15-21h15 pour les ceintures noires / Mercredi 19h30-21h30 / Vendredi 19h30-21h30

Renforcement musculaire : Lundi 19h30-20h15

Body-Karaté : Samedi 10h00-11h15

TARIFS RUNGISSOIS

ADHESION	LICENCE	COURS	TOTAL
Karaté* :			
34 €	39 €	91 €	Baby de 4 à 6 ans 164 €
34 €	39 €	127 €	Enfants à partir de 7 ans 200 €
34 €	39 €	187 €	Ados/Adultes à partir de 13 ans 260 €
1 ACTIVITE : Body-Karaté ou Renforcement Musculaire			
34 €	39 €	91 €	164 €
2 ACTIVITES : Body-Karaté et Renforcement musculaire			
34 €	39 €	157 €	230 €

TARIFS HORS RUNGISSOIS

ADHESION	LICENCE	COURS	TOTAL
Karaté* :			
44 €	39 €	95 €	Baby de 4 à 6 ans 178 €
44 €	39 €	128 €	Enfants à partir de 7 ans 211 €
44 €	39 €	194 €	Ados/Adultes à partir de 13 ans 277 €
1 ACTIVITE : Body-Karaté ou Renforcement Musculaire			
44 €	39 €	98 €	181 €
2 ACTIVITES : Body-Karaté et Renforcement musculaire			
44 €	39 €	162 €	245 €

(*) Les adhérents Karaté peuvent participer à toutes les activités du club sans frais supplémentaires.

L'inscription au club est obligatoire après une séance d'essai pour les nouveaux adhérents. La cotisation est remboursable uniquement sur présentation d'un certificat médical dont la durée de l'arrêt est supérieure à trois mois. Ce remboursement concerne uniquement la participation aux cours au prorata du temps passé. Toute année commencée est due.

Inscription d'une même famille

Pour 2 personnes = 2* l'adhésion + 2* la licence + 1 cours + 1 cours -5%

Pour 3 personnes = 3* l'adhésion + 3* la licence + 1 cours + 1 cours + 1 cours -10%

(Exemple pour 2 enfants rungissois = 2*34€ + 2*39€ + 127€ + 127€-5% (117,80€) = 390,80 €

Cotisation :	€	Pass'sport ou ancv :	€	Montant à payer :	€
☐ Pass'sport ☐ Coupon sport (ancv) ☐ Virement bancaire (en une fois) ☐ Espèces (versement en une fois) ☐ chèque à l'ordre de KSR					
Paiement par chèque : le 1 ^{er} règlement comprend obligatoirement l'adhésion au club et la licence FFK pour les enfants Pour les adultes, 3 montants égaux, le 1 ^{er} chèque est encaissé à l'inscription					
Virement en une fois le	Montant : €				
Espèces en une fois le	Montant : €				
1 ^{er} chèque n° :	Montant : € Encaissement : à l'inscription				
2 ^{ème} chèque n° :	Montant : € Encaissement :				
3 ^{ème} chèque n° :	Montant : € Encaissement :				